Auto-Ecole Gérard
200 av Noël Verlaque
83500 La seyne-sur-mer
aecolegerard@gmail.com

www.auto-ecole-gerard.com

<u>Tel</u>: 04.94.94.61.17 / 09.53.89.64.57

Portable: 07.83.57.80.20

Agrément Préfectoral: E 03083009570

<u>Siret</u>: 44122626300016 <u>Code NAF</u>: 8553 Z

DEROULEMENT ET CONDITIONS DU PASSAGE DE L'EXAMEN VOITURE

L'EPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (ETG)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins :

- 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle
- 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité ,à regarder tous les rétroviseurs et à bien observer la signalisation verticale et horizontale.

L'examen se déroule sur une tablette dans un centre agrée privé.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre carte d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans pour se présenter à l'épreuve pratique.

Les résultats sont disponibles dans l'heure qui suit l'examen par mail.

L'EXAMEN PRATIQUE B

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si vous suivez l'AAC et il faut avoir obtenu l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, vous êtes seul dans la voiture avec un enseignant et un inspecteur, qui vous précise ce que vous allez devoir faire.

Il vous faudra:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes.
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une en marche arrière et un freinage pour un arrêt de précision.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question sur les premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales, sous forme de grille, devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Le résultat ou Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) vous parvient sous 48h minimum de façon dématérialisée et sera, en cas de réussite, votre justificatif auprès des forces de l'ordre pendant 4 mois maximum.

Vous serez alors en période probatoire pendant 3 ans (ou 2 ans pour les AAC) avec un capital initial de 6 points, qui augmente chaque année.